

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard VILLETTE, Maire, pour une troisième séance.

**Etaient présents** : M. VILLETTE Gérard, Mme AIRAUD Martine, Mme ARNOUD Colette, Mme BALLESTEROS Alexandra, M. BOISSEAU Didier, M. BONNEAU Mickaël, M. BONNENFANT Didier, Mme BOUILLAUD Michelle, M. BOURDET Joël, Mme CHENU Viviane, Mme DEHAUD Christine, M. DELAYE Jean-Jacques, M. DENOUE Thierry, M. DROUAULT Christian, M. GAIGNEUX Yannick, Mme GRELLIER Charlène, M. LAINE Vincent, Mme LERSTEAU Patricia, Mme MOINET Isabelle, Mme PHELIPEAU Brigitte, M. PELTANCHE Eric, M. de PONSAY Laurent, M. de SINGLY Vincent, M. SIRET Jean-Pierre, Mme THOUMOUX Delphine, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés avec pouvoir** : M. ROUSSIERE Alexandre (pouvoir à M. SIRET) – Mme RAVON Elise (pouvoir à Mme MOINET) – Mme COUDRAY Danièle (pouvoir à M. PELTANCHE).

**Etait excusée** : Mme BAFFREAU Sabrina.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme GRELLIER Charlène ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.*

*Monsieur PELTANCHE indique qu'il souhaite poser une question au sujet des interventions musique et danse et demande s'il est possible d'intervenir les rapports 2.3.4 et 4.1.1.*

*Monsieur le Maire lui indique qu'il pense que cela ne change pas grand-chose mais qu'il est d'accord.*

*Monsieur le Maire demande ensuite à Mme Martine BONNEAU-TRICOIRE, nouvelle responsable du Centre Technique Municipal, de se présenter.*

*Madame BONNEAU-TRICOIRE indique qu'elle est très heureuse d'arriver au sein de la commune de Chantonnay et explique qu'elle travaillait précédemment au SyDEV.*

*Monsieur BOURDET entre dans la salle à 20 h 41.*

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 15 février 2016.*

*Monsieur PELTANCHE indique qu'il a deux remarques :*

- 1) Il faudrait préciser que Mme COUDRAY était excusée et non absente.*
- 2) et ensuite il faudrait ajouter « Monsieur » lorsqu'il parle de Nicolas SARKOZY.*

*Madame ARNOUD indique qu'elle avait compris que la Municipalité s'engageait à ne pas augmenter les taux pendant le reste du mandat et non pas pour une durée de deux ans.*

*Monsieur SIRET explique qu'il a bien été question d'une durée de deux ans.*

*Madame ARNOUD indique qu'il faudrait préciser à la page 4, qu'il s'agit de 700 000 € à partir de 2017.*

*Monsieur le MAIRE indique qu'on peut ajouter effectivement qu'il s'agira d'une perte de recettes de 700 000 € à partir de 2017.*

*Monsieur GAIGNEUX indique qu'il y a eu un quiproquo pour son intervention concernant le projet de retrait d'un enseignant à l'école Remondet, puisqu'il ne parlait pas de postes ouverts mais regrettait que la décision soit prise avant les portes ouvertes de l'école.*

*Le procès-verbal est ainsi approuvé à l'unanimité avec les modifications susmentionnées.*

## **N° 25/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

### **2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **2.1.1. BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**, rapporteur du projet.

**Monsieur BOISSEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Comme chaque année, en application de la loi du 8 février 1995, le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année précédente :

- Total acquisitions foncières avec frais = 26 747,86 €.
- Total cessions foncières = 143 851,00 €.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année précédente.

*Monsieur BOISSEAU précise qu'il n'y a pas eu de vente de lots dans les lotissements en 2015.*

**N° 26/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

**2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**2.1.2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL  
ET BUDGETS ANNEXES**

*Madame ARNOUD demande si les comptes administratifs peuvent être votés séparément.*

*Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.*

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

L'article L 1612-12 du C.G.C.T. stipule que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire, le Président du Conseil Général ou le Président du Conseil Régional après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

*Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagee contre son adoption ».*

L'article L 2121-14 du C.G.C.T. précise que « lorsque le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président ».

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité élit **Madame Isabelle MOINET**, présidente de séance, pour délibérer sur le compte administratif 2015, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

**Madame Isabelle MOINET**, Présidente de séance, donne la parole à Monsieur SIRET, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** présente l'ensemble des comptes administratifs.

*Monsieur le Maire sort de la salle avant le vote.*

**Madame MOINET** demande s'il y a des questions.

**Madame MOINET** constate qu'il n'y a pas de question.

**Résultats des votes :**

**Budget Principal :**

**Sur proposition de Madame MOINET, Présidente de séance**, le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 23 voix pour et 4 abstentions (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD), le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

**Budgets Annexes :**

**Sur proposition de Madame MOINET, Présidente de séance**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve les Comptes Administratifs des budgets annexes.

*Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil.*

## **N° 27/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

### **2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **2.1.3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

#### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2015.

## **N° 28/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

### **2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **2.1.4. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25

Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	4
Nombre de vote pour	24
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	24

**Monsieur le Maire** vous demande de bien vouloir délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal, telle que détaillée ci-dessous :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<b>Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
Virement à la section d'investissement	1.198.000,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	602.272,71 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	1.519.373,64 €
Exécution du virement à la section d'investissement	1.198.000,00 €
Affectation complémentaire en réserves	321.373,64 €
Affectation à l'excédent reporté ( report à nouveau créditeur)	
<b>DEFICIT AU 31/12/_____</b>	
Déficit à reporter	

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur PELTANCHE* fait remarquer qu'un excédent de fonctionnement de 15 % du budget c'est important.

*Monsieur SIRET* répond que 10 ou 12 % c'est bien, mais il faut nous rappeler que c'est ce qui nous permet d'investir.

*Monsieur SIRET* rappelle que ne sont inscrites au budget que les recettes certaines et que les dépenses ne peuvent être supérieures au vote, ce qui explique que le résultat soit toujours un peu meilleur que le budget voté.

*Monsieur PELTANCHE* indique qu'à la page 5 du document présenté à la commission des finances, il y avait une phrase sur les Championnats de France, qui montre que l'excédent de fonctionnement n'a pas été impacté par la baisse des dotations.

*Monsieur SIRET* lui répond que c'est normal parce qu'on a fait très attention.

*Monsieur PELTANCHE* demande s'il est possible d'avoir des exemples.

*Monsieur SIRET* indique que l'on a été très pointilleux sur les charges à caractère général ainsi que sur les charges de personnel.

*Monsieur PELTANCHE répond qu'il trouve que c'est juste normal.*

*Monsieur SIRET indique qu'effectivement c'est juste normal mais qu'on fait très attention.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, approuve par 25 voix pour et 4 abstentions (M. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD), l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Principal.

## **N° 29/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

### **2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **2.1.5. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE « ANTONIA – CINÉ LUMIERE »**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** vous demande de bien vouloir délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe « Antonia – Ciné Lumière », telle que détaillée ci-dessous :

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

<b>Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
Virement à la section d'investissement	172.200,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	145.067,48 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	184.918,86 €
Exécution du virement à la section d'investissement	145.067,48 €
Affectation complémentaire en réserves	16.200,52 €
Affectation à l'excédent reporté ( report à nouveau créditeur)	23.650,86 €

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe « Antonia – Ciné Lumière ».

*Madame ARNOUD demande si les 23 000 € seront repris en fonctionnement.*

*Monsieur SIRET lui répond que oui.*

**N° 30/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

**2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**2.1.6. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE « VILLAGE VACANCES »**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** vous demande de bien vouloir délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe « Village Vacances », telle que détaillée ci-dessous :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

<b>Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
Virement à la section d'investissement	55.000,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	50.279,37 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	85.253,62 €
Exécution du virement à la section d'investissement	50.279,37 €
Affectation complémentaire en réserves	34.974,25 €
Affectation à l'excédent reporté ( report à nouveau créditeur)	
<b>DEFICIT AU 31/12/_____</b>	
Déficit à reporter	

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe « Village Vacances ».

**N° 31/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

**2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**2.1.7. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE « LOCATIONS PROFESSIONNELLES »**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** vous demande de bien vouloir délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe « Locations Professionnelles », telle que détaillée ci-dessous :

## AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<b>Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
Virement à la section d'investissement	29.900,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	5.958,23 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	15.305,41 €
Exécution du virement à la section d'investissement	5.959,00 €
Affectation complémentaire en réserves	
Affectation à l'excédent reporté ( report à nouveau créditeur)	9.346,41 €
<b>DEFICIT AU 31/12/_____</b>	
Déficit à reporter	

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.  
**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

***Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe « Locations Professionnelles ».***

### **N° 32/2016 – 2 – FINANCES LOCALES**

#### **2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

##### **2.1.8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	24
Nombre de vote contre	4
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28



**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

L'état de notification des taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti et C.F.E. ou « Cotisation Foncière des Entreprises ») transmis par le Directeur des Finances Publiques indique que le produit pour 2016, à taux constants, s'élève à 4 497.322 €, soit + 1,98 % par rapport à 2015.

A ce montant, il y a lieu de rajouter :

- les allocations compensatrices = 226 556 €

Ainsi que les nouvelles ressources liées à la suppression de la Taxe Professionnelle :

- taxe additionnelle F.N.B. = 11 020 €

- I.FER (*Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*) = 44 318 €

- C.V.A.E. (*Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*) = 468 170 €

- D.C.R.T.P. (*Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle*) = 200 579 €

- Versement GIR (*Garantie Individuelle de Ressources*) = 381 468 €

- TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) = 204 863 €.

Soit un total de 6 034 296 € contre 6 003 648 € en 2015, représentant + 0,51 % (actualisation + évolution physique).

Comme annoncé lors du D.O.B. du 15 février dernier, puis en Commission des Finances du 14 mars, Monsieur le Maire vous propose de majorer les taux de Taxe d'Habitation et de Foncier non-bâti (taux lié) de + 4 %, et les taux de C.F.E. et de Foncier bâti de + 5 %.

Les taux pour 2016 seraient donc les suivants :

- Taxe d'habitation	: 21,10 %
- Foncier bâti	: 16,36 %
- Foncier non bâti	: 50,35 %
- C.F.E.	: 22,70 %.

Le produit fiscal attendu serait de 4 702 360 €.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur SIRET* indique que la Municipalité a souhaité augmenter moins la taxe d'habitation que la taxe foncière parce que la taxe d'habitation concerne tout le monde alors que le foncier ne touche que les propriétaires.

*Monsieur SIRET* rappelle que les taux restent très inférieurs aux taux communaux, départementaux et nationaux.

*Madame ARNOUD* indique que si elle prend son propre exemple, la taxe foncière a augmenté de 1,98 %.

*Monsieur SIRET* indique qu'il y a l'évolution physique qui vient du fait qu'il y ait plus de maisons ainsi que la revalorisation des bases qui explique que par exemple la taxe foncière peut augmenter alors que le taux reste identique.

*Monsieur GAIGNEUX indique que la revalorisation était de 1 % l'année dernière lui semble-t-il.*

*Monsieur SIRET précise que cette revalorisation est nationale.*

*Madame ARNOUD indique qu'il faut prendre en compte que cette augmentation interviendra en même temps que l'augmentation des taux du Conseil Départemental et que cela va donc se cumuler. Quid de la Communauté Communes ?*

*Monsieur DELAYE, Président de la CCPC, indique qu'il n'y aura pas d'augmentation.*

*Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation remonte à 4 ans.*

*Monsieur SIRET explique que si l'on veut continuer à investir il faut des moyens et rappelle que les taux de Chantonay sont faibles. Monsieur SIRET indique qu'il vaut mieux comparer à partir de la taxe foncière parce que la taxe d'habitation varie en fonction du foyer.*

*Madame ARNOUD demande qui détermine la valeur locative. Est-ce que c'est la commission des impôts ?*

*Monsieur SIRET lui répond que oui et non qu'il y a une classification des biens mais qu'il y a relativement peu de changements.*

*Monsieur GAIGNEUX demande pourquoi il y a des différences entre Puybelliard, Saint-Mars et Saint-Philbert, par exemple.*

*Monsieur SIRET répond que c'est l'histoire. Quand Saint-Philbert a été associée, un autre tarif existait pour Saint-Philbert et la Commission avait décidé de conserver cette différence.*

*Monsieur GAIGNEUX demande s'il est possible d'étudier le lissage de cette différence et le coût que cela représente.*

*Monsieur SIRET indique qu'il faudrait demander des simulations au Trésor Public.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, par 24 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD), approuve les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme détaillé ci-avant, à savoir :

- Taxe d'habitation	: 21,10 %
- Foncier bâti	: 16,36 %
- Foncier non bâti	: 50,35 %
- C.F.E.	: 22,70 %.

## **N° 33/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **2.1.9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Je vous demande de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2016 suivant :

<b>RECAPITULATIF</b>			
	<b>Budget Primitif 2016</b>		Pour mémoire B.P. 2015
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>1° - <u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>16 578 573 €</b>	<b>16 578 573 €</b>	<b>16 570 911 €</b>
- Fonctionnement	9 712 000 €	9 712 000 €	9 798 500 €
- Investissement	6 866 573 €	6 866 573 €	6 772 411 €
<b>2° - <u>ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>1 494 782 €</b>	<b>1 494 782 €</b>	<b>1 440 266 €</b>
- Fonctionnement	674 009 €	674 009 €	583 031 €
- Investissement	820 773 €	820 773 €	857 235 €
<b>3° - <u>BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS »</u></b>	<b>1 460 744 €</b>	<b>1 460 744 €</b>	<b>1 461 209 €</b>
- Fonctionnement	240 236 €	240 236 €	419 135 €
- Investissement	1 220 508 €	1 220 508 €	1 042 074 €
<b>4° - <u>BUDGET « SALLE SULLY »</u></b>	<b>42 085 €</b>	<b>42 085 €</b>	<b>24 897 €</b>
- Fonctionnement	30 909 €	30 909 €	15 400 €
- Investissement	11 176 €	11 176 €	9 497 €
<b>5° - <u>BUDGET « LOCATIONS PROFESSIONNELLES »</u></b>	<b>139 346 €</b>	<b>139 346 €</b>	<b>224 242 €</b>
- Fonctionnement	111 346 €	111 346 €	188 107 €
- Investissement	28 000 €	28 000 €	36 135 €
<b>6° - <u>BUDGET « VILLAGE VACANCES »</u></b>	<b>536 253 €</b>	<b>536 253 €</b>	<b>480 419 €</b>
- Fonctionnement	356 000 €	356 000 €	356 331 €
- Investissement	180 253 €	180 253 €	124 088 €
<b>7° - <u>BUDGET « ANTONIA/CINE LUMIERE »</u></b>	<b>978 368 €</b>	<b>978 368 €</b>	<b>1 001 585 €</b>
- Fonctionnement	580 800 €	580 800 €	574 200 €
- Investissement	397 568 €	397 568 €	427 385 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 230 151 €</b>	<b>21 230 151 €</b>	<b>21 203 529 €</b>

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

#### **Résultats des votes :**

##### **1° - BUDGET PRINCIPAL**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 24 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD) approuve le budget principal.*

##### **2° - BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve le budget « assainissement ».*

##### **3° - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve le budget annexe « lotissements ».*

##### **4° - BUDGET « SALLE SULLY »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve le budget « Salle Sully ».*

**5° - BUDGET « LOCATIONS PROFESSIONNELLES »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve le budget « locations professionnelles ».*

**6° - BUDGET « VILLAGE VACANCES »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve le budget « Village Vacances ».*

**7° - BUDGET « ANTONIA/CINE LUMIERE »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents approuve le budget « Antonia/Ciné Lumière ».*

**N° 34/2016 - 2 - FINANCES LOCALES**

**2.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**2.1.10. CCAS - SUBVENTION D'EQUILIBRE**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame PHELIPEAU**, rapporteur du projet.

**Madame PHELIPEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre de la gestion du budget C.C.A.S. 2016, Monsieur le Président du C.C.A.S. sollicite auprès de la commune une subvention d'équilibre de 5 000 euros, motivée par les besoins de l'action sociale (secours).

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité attribue une subvention d'équilibre, d'un montant de 5 000 € au C.C.A.S de Chantonnay.*

**N° 35/2016 - 2 - FINANCES LOCALES**

**2.2. DIVERS**

**2.2.1. TARIFS 2016 DU VILLAGE VACANCES – TARIF SPECIAL HAUTE SAISON**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Lors du vote des tarifs de location pour la saison 2016, nous avons créé un nouveau tarif applicable principalement au mois d'août.

Nous avons une très forte demande à partir de juin pour les soirs de cinéscénie du Puy du Fou.

Considérant que les locations d'une seule nuit occasionnent beaucoup de temps de travail (ménage) et que nous souhaitons encourager la location de plusieurs nuits, la commission a proposé l'application du tarif haute saison pour les locations d'une seule nuit les soirs de cinéscénie du Puy du Fou.

En cas de location de 2 nuits ou plus, le tarif normal s'applique.

Exemple :

- ✓ Tarif normal à la nuit en juin pour un T2 : 69 €
- ✓ Location un T2 une nuit, le samedi 25 juin : 104 €
- ✓ Location un T2 les 25 et 26 juin (69 x 2) : 138 €

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve cette proposition.*

## **N° 36/2016 - 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.2. DIVERS**

#### **2.2.2. TARIFS SEJOURS 2016 POUR L'ESPACE JEUNESSE**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur PHELIPEAU**, rapporteur du projet.

**Madame PHELIPEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Suite à la Commission Enfance-Jeunesse du mardi 9 février 2016, les tarifs séjours été 2016 ont été étudiés. Une proposition d'une nouvelle tranche de tarifs a été rajoutée afin de répondre au mieux au budget des séjours pour les familles et de mieux gérer les dépenses du service. Les membres de la commission, après étude, proposent de suivre et d'appliquer une troisième tranche de tarifs.

Les tarifs de séjours d'été de l'espace jeunesse proposaient jusqu'à l'été dernier un tarif passerelle pour les séjours en commun avec l'accueil de loisirs et un tarif unique spécialement pour l'espace jeunesse avec chaque année une augmentation de 2%.

Concernant cet été, les nouveaux tarifs proposés seraient tout d'abord une tranche A qui reste le tarif passerelle des séjours communs ALSH/E.J, la tranche B le tarif normal de l'espace jeunesse avec l'augmentation de 2% qui correspondrait à une dépense par jeune de moins de 24 euros par jour, ainsi que le chantier jeune prévu sur 8 jours (sans les frais de personnel) **et la nouvelle tranche C qui correspondrait à un tarif dont le coût du séjour reviendrait à 24 euros ou plus par jour et par jeune.**

A chaque séjour proposé, un budget prévisionnel serait établi afin de choisir la tranche B ou C.

### Tarifs séjours Espace Jeunesse 2016 (proposition)

Tarifs		Jeunes de la commune			Jeunes Hors commune		
		QF < 700	QF Entre 701 et 900	QF > 900	QF < 700	QF Entre 701 et 900	QF > 900
A	Prix à la journée séjour commun ALSH/EJ 2016 (+ 2 %)	14.69 €	17.69 €	18.60 €	18.79 €	22.23 €	
B	Prix du séjour par jeunes < à 120 € (+ 2 %)	17.14 €	19.69 €	22.65 €	19.69 €	22.65 €	27.16 €
C	Prix du séjour par jeunes = ou > à 120 € (+ 4%)	17.82 €	20.47 €	23.55 €	20.47 €	23.55 €	28.24 €

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve les tarifs 2016.**

## **N° 37/2016 - 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.2. DIVERS**

#### **2.2.3. TARIFS PASSEURS D'IMAGES**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame PHELIPEAU**, rapporteur du projet.

**Madame PHELIPEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Depuis l'été 2014, le projet passeurs d'images coûte 20 euros par jeune pour les 5 jours proposés, soit un coût de 4.00 euros par jour et par jeune. Cette année le projet va être reconduit mais avec 7 jours, soit 2 jours en avril et 5 jours en juillet.

Suite à la commission enfance jeunesse du 9 février 2016, le tarif de 4 euros a été réévalué avec 2% d'augmentation, soit un tarif par jour de **4,08 euros** (Voir tableaux ci-joints).

Le tarif par jour de passeurs d'images subira la même augmentation tous les ans.

**Tarifs passeurs d'images 2016**  
(Augmentation de 2% par rapport à 2015)

	<b>Jeunes participants au projet passeurs d'images</b>
Tarif par jour	<b>4,08 €</b>

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le tarif 2016.*

**N° 38/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

**2.3. SUBVENTIONS**

**2.3.1. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL**

Date convocation	<b>21/03/2016</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>25</b>
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	<b>1</b>
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	<b>28</b>
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	<b>28</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame PHELIPEAU**, rapporteur du projet.

**Madame PHELIPEAU** procède à la lecture de l'exposé :

La Commission des Actions Sociales, lors de sa réunion du 16 février 2016, propose de garder une enveloppe budgétaire identique à l'année 2015, sans actualisation et d'attribuer les subventions pour un total de 26 359 €.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur BONNEAU indique qu'il y a un petit changement pour l'Amicale du Personnel.*

*Madame PHELIPEAU confirme et explique que le montant varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de départs à la retraite.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve les propositions de la Commission Action Sociale.**

## **N° 39/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.3. SUBVENTIONS**

#### **2.3.2. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MOINET**, rapporteur du projet.

**Madame MOINET** procède à la lecture de l'exposé :

Lors de sa réunion du 18 février 2016, la Commission des Affaires Culturelles a proposé de maintenir le montant de l'enveloppe 2015, soit 12 920 € pour la répartition des subventions 2016 attribuées aux associations culturelles.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Madame MOINET explique qu'il y a une nouvelle association qui est « AKAWKONJOU » classée « sociale » en 2015) ainsi qu'un petit changement pour le Club du Nouvel Age puisqu'on enlève la billetterie du concours d'orthographe.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve la proposition de la commission pour la répartition des subventions 2016 aux associations culturelles.**

## **N° 40/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.3. SUBVENTIONS**

#### **2.3.3. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI PAR LA COMMUNE D'UNE SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION L'EPINE**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur de SINGLY**, rapporteur du projet.

**Monsieur de SINGLY** procède à la lecture de l'exposé :

Au titre de l'année 2016, la commission des Sports, réunie le 22 mars 2016, émettra un avis sur la détermination de l'enveloppe budgétaire affectée aux subventions en faveur des associations sportives.

Soit un total de **114 623 €** (montant inchangé) répartis de la manière suivante :



- 46 823 € à attribuer pour le fonctionnement de l'ensemble des clubs, (43 856 € en 2015),
- 53 550,57 € pour l'aide aux clubs qui assurent eux même la gestion de gros équipements, (53 752.92 € en 2015),
- 12 680,00 € pour les demandes diverses exceptionnelles et aux manifestations sportives, (16 020.89 € en 2015),
- 1 569.43 € pour des demandes ultérieures non affectées, (993.19 € en 2015).

(Tableau de répartition en annexes 1 et 2).

*Monsieur GAIGNEUX demande s'il s'agit d'une convention sur 3 ans ?*

*Monsieur le Maire lui répond que non, c'est une convention annuelle.*

*Monsieur GAIGNEUX demande si, comme l'année dernière, il est possible de voter séparément l'Epine des autres subventions.*

*Monsieur PELTANCHE explique que l'opposition est favorable aux subventions mais contre les cadeaux.*

*Monsieur GAIGNEUX ajoute que l'opposition ne trouve pas normal que la subvention pour l'Epine soit indexée à l'indice du coût de la construction parce qu'une commune devrait pouvoir maîtriser les subventions qu'elle attribue.*

#### **Résultats des votes :**

#### **1° - Pour l'ensemble des subventions aux associations sportives, exceptée celle de l'Association L'Epine :**

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve ces propositions.

#### **2° - Pour l'Association l'Epine :**

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention annuelle à l'association L'EPINE, qui comprend la subvention au titre de l'aide au fonctionnement de la salle de l'Epine, ainsi qu'une subvention d'équipement proposée par la commission culturelle pour la nouvelle salle de danse.

#### **N° 50/2016 – 4 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THÈMES**

##### **4.1. ENSEIGNEMENT**

##### **4.1.1. SUBVENTIONS 2016 AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	24
Nombre de vote contre	4
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame LERSTEAU**, rapporteur du projet.

**Madame LERSTEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Lors de sa réunion du 28 janvier 2016, la commission d'enseignement a proposé de fixer le montant des subventions versées par la Commune aux écoles privées sous contrat d'association : école privée Béthanie, et à l'école Privée du Sacré Cœur de Saint-Philbert-du-Pont-Charraut.

Considérant, le coût moyen de l'élève 2014 des écoles publiques de Chantonnay à :

- 1518.56 € pour un élève scolarisé en maternelle et
- 400.23 € pour un élève scolarisé en primaire,

Les membres de la commission, ont retenu comme forfait à attribuer :

- **1518.56 euros/an/élève de Chantonnay** : pour les élèves fréquentant les classes maternelles des écoles privées sous contrat d'association.
- **400.23 euros/an/élève de Chantonnay** : pour les élèves fréquentant les classes primaires des écoles privées sous contrat d'association.

Pour estimer la subvention globale, les effectifs retenus sont ceux de la rentrée de septembre et concernent les élèves domiciliés à Chantonnay (soit 395 élèves pour l'école Béthanie et 30 élèves pour l'école du Sacré Cœur).

Les crédits pourraient être ainsi répartis :

<u><b>Ecole Béthanie</b></u>			
Du 01.01.2016 au 31.08.2016	$1\ 518.56\ € \times 128 \times \frac{8}{12}$	=	129 583.79 €
	$400.23\ € \times 267 \times \frac{8}{12}$	=	71 240.94 €
Du 01.09.2016 au 31.12.2016	$1\ 518.56\ € \times 128 \times \frac{4}{12}$	=	64 791.89 €
	$400.23\ € \times 267 \times \frac{4}{12}$	=	35 620.47 €
	<b>TOTAL 2016 – Ecole Béthanie</b>		<b>301 237.09 €</b>
	TOTAL 2015		297 199.10 €
	Soit		+ 1.35 %

**Ecole Sacré Cœur ST PHILBERT**

Du 01.01.2016 au 31.08.2016	$1\ 518.56\ € \times 13 \times \frac{8}{12}$	=	13 160.85 €
	$400.23\ € \times 17 \times \frac{8}{12}$	=	4 535.94 €
Du 01.09.2016 au 31.12.2016	$1\ 518.56\ € \times 13 \times \frac{4}{12}$	=	6 580.43 €
	$400.23\ € \times 17 \times \frac{4}{12}$	=	2 267.97 €

TOTAL 2016 – Ecole Sacré Coeur  
TOTAL 2015  
Soit

26 545.19 €  
22 845,98 €  
+ 16.19 %

**TOTAL SUBVENTION 2016**  
**AUX ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**  
**327 782.28 € en 2016**

320 045.08 € en 2015, soit une augmentation globale de 2.41 %.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Madame ARNOUD* indique que l'an dernier le montant pour l'école maternelle était inférieur.

*Madame LERSTEAU* lui répond que les effectifs sont en baisse cette année et que les dépenses de fonctionnement sur certaines écoles ont augmenté.

*Madame ARNOUD* demande pourquoi il y a une augmentation alors qu'en ramenant sur une base 100 il n'y en aurait pas.

*Madame LERSTEAU* indique d'une part, qu'il y a moins d'élèves et d'autre part, qu'on ne ramène pas sur une base de 100 élèves.

*Monsieur GAIGNEUX* indique que cela se faisait avant.

*Monsieur DELAYE* rappelle que cela se faisait effectivement mais la Chambre Régionale des Comptes avait demandé à ce que cela change.

*Monsieur SIRET* ajoute que cela a disparu avec le fait que l'opposition avait souhaité deux modes de calcul pour différencier les primaires des maternelles.

*Madame ARNOUD* demande : pourquoi 2 périodes ?

*Madame LERSTEAU* lui répond que les effectifs sont mis à jour à la rentrée.

*Madame ARNOUD* indique que cela représente un coût de subvention pour les écoles privées différent que celui évoqué en commission des finances.

*Monsieur SIRET* répond que cela est normal puisqu'en commission des finances avait été ajoutée la subvention pour la restauration et les subventions aux associations.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, par 24 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD) approuve ces propositions.

**N° 41/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

**2.3. SUBVENTIONS**

**2.3.4. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES**

Date convocation	<b>21/03/2016</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>25</b>
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	<b>1</b>
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	<b>4</b>
Nombre de vote pour	<b>24</b>
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	<b>24</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame LERSTEAU**, rapporteur du projet.

**Madame LERSTEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Par délibération en date du 11 décembre 2001 et du 9 Décembre 2002, le Conseil Municipal a arrêté les modalités de participation financière des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles publiques maternelles et primaires de Chantonnay.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi, la contribution à demander aux communes est fixée en référence au prix de revient d'un élève à CHANTONNAY et ne peut être supérieure au prix de revient.

**Au vu des coûts de fonctionnement 2014**, la contribution forfaitaire s'élevait à **1518.56 € pour un élève en maternelle et à 400.23 € pour un élève en primaire.**

Suivant cette proposition, le montant de la participation pour 2015 (effectifs de l'année scolaire 2014/2015 au 1<sup>er</sup> Janvier 2015) des communes concernées s'établit ainsi :

Commune	Elève concerné	Montant versé
<b>TALLUD DE SAINTE GEMME</b>	1 élève en GS 2 élèves en CE1	2 319,02 €
<b>LA CAILLIERE SAINT HILAIRE</b>	2 élèves en CLIS	800,46 €
<b>BOURNEZEAU</b>	1 élève en CLIS	400,23 €
<b>LA CHATAIGNERAIE</b>	1 élève en CLIS	400,23 €
<b>LA JAUDONNIERE</b>	1 élève en CLIS	400,23 €
<b>LA FLOCELLIERE</b>	1 élève en CLIS	400,23 €
<b>SAINTE JUIRE CHAMPGILLON</b>	1 élève en CLIS	400,23 €
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ESSARTS</b>	1 élève en CE1 à l'école Remondet et domiciliée à Sainte Cécile	400,23 €
<b>SAINTE PROUANT</b>	1 élève en CP	400,23 €
<b>MOUILLERON EN PAREDS</b>	1 élève en CLIS	400,23 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 321,32 €</b>

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement du 12 février 2015,

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD) :**

- fixe comme ci-dessus la participation des communes intéressées en fonction des niveaux scolaires ;
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

## **N° 42/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.3. SUBVENTIONS**

#### **2.3.5. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA FOIRE »**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

L'association « LA FOIRE » organise du 22 au 24 avril 2016, la foire-exposition de Chantonny sur le site de l'Epine.

A cet effet, par courrier en date du 22 octobre 2015, l'association a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention d'un montant de 10 000 €.

Lors de sa réunion du 21 mars 2016, la municipalité a proposé, comme pour l'édition 2014, de subventionner l'association « LA FOIRE » à hauteur de 7 500 €.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur GAIGNEUX demande si l'on peut connaître le montant de location de la salle de l'Epine. Il lui semble qu'il s'agissait d'un montant de 2 500 € il y a deux ans.*

*Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un montant à peu près identique.*

*Monsieur GAIGNEUX demande pourquoi cette manifestation ne se déroule pas dans une salle communale.*

*Monsieur le Maire lui indique que la salle Antonia n'est pas faite pour. Monsieur le Maire rappelle que c'était un privé qui avait relancé la manifestation mais que le coût des stands était trop cher.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité attribue une subvention de 7 500 € à l'association « LA FOIRE » pour l'organisation de la foire-exposition de Chantonny en 2016.**

## **N° 43/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.4. EMPRUNTS**

#### **2.4.1. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE VENDÉE HABITAT CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT RUE DES ROULIERS**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une demande de garantie formulée par Vendée Habitat.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

VU pour les communes les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code Civil ;

**VU le Contrat de Prêt N° 45593 en annexe signé entre Vendée Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'assemblée délibérante de la commune de Chantonay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 108 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 45593, constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** – Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve les modalités de cette garantie d'emprunt aux conditions susmentionnées.**

## **N° 44/2016 – 2 - FINANCES LOCALES**

### **2.4. EMPRUNTS**

#### **2.4.2. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION L'EPINE**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Par courrier du 31 janvier 2016, l'Association L'Épine de Chantonay, qui assure la gestion des locaux de l'Épine, dont le Président est Monsieur Hubert GADÉ et qui a son siège Rue Gambetta à Chantonay, a sollicité la commune en vue de l'obtention d'une garantie d'emprunt.

L'association explique en effet que le Crédit Mutuel, à partir d'une délégation locale, propose de financer les travaux récemment réalisés :

- mise en place d'un système de sécurité incendie dans la salle de basket (exigé par la commission de sécurité de décembre 2014),
- remplacement de nombreux blocs lumineux,
- réparation du parquet,
- mise aux normes de jeu de terrains de basket.

L'emprunt proposé pour la délégation locale du Crédit Mutuel est de 31 000 € sur 120 mois et doit être assortie d'une garantie à 50 % de la mairie de Chantonay.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande, sachant que les éléments de la garantie sont les suivants :

- Etablissement Prêteur : Crédit Mutuel – 12, Place de l'Hôtel de Ville - Chantonay
- Capital garanti : 31 000 €
- Durée de remboursement : 120 mois
- Taux d'intérêt : 2,67 % fixe
- Objet de l'emprunt : intitulé : prêt ordinaire (financement des travaux de sécurité et de divers travaux)
- Type d'amortissement : progressif
- Quotité garantie : 50 %
- Engagement création de ressources nécessaires en cas de mise en jeu de la garantie
- Garantie : garantie à première demande
- Périodicité : mensuelle.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du CGCT,  
Vu les articles D 1511-30 à D 1511-35 du CGCT,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accorde la garantie d'emprunt sollicitée par l'Association L'Épine aux conditions susmentionnées et s'engage à créer les ressources nécessaires de mise en jeu de la garantie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat

de prêt prévoyant la garantie communale ou l'acte séparé prévoyant la garantie commune pour cet emprunt de 31 000 €.

## **N° 45/2016 – 3 - FONCTION PUBLIQUE**

### **3.1. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.**

#### **3.1.1. DETERMINATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur LE MAIRE** procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre de l'avancement de grade dans les cadres d'emploi des catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale, les lois de février 2007 confient aux collectivités territoriales le soin de déterminer les ratios des promus/promouvables.

Pour l'année 2016, 4 cadres d'emplois sont concernés par la détermination des ratios : filières technique, administrative, et sociale.

<b>Filière</b>	<b>Nombre d'agents conditionnant</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio</b>
Technique	1	Ingénieur Principal	100 %
Administrative	4 2 7	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	25 % 50 % 25 %
Sociale	2	Agent Social Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

Le Comité Technique, réuni en séance le 17 mars 2016, a émis un avis favorable, tant côté élus qu'en ce qui concerne les représentants du personnel.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur GAIGNEUX demande si le grade d'ingénieur est bien de catégorie A puisqu'à la lecture du rapport cela ne paraît pas ainsi.*

*Monsieur le Maire lui répond effectivement que le grade d'ingénieur correspond à la catégorie A et qu'on le rajoutera au rapport.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité valide ces propositions.**



## **N° 46/2016 – 3 – FONCTION PUBLIQUE**

### **3.1. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.**

#### **3.1.2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT DE GRADE**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur LE MAIRE** procède à la lecture de l'exposé :

Comme chaque année, dans le cadre de l'avancement de grade, j'ai proposé l'avancement à un grade supérieur de certains agents territoriaux.

Monsieur le Président du Centre de Gestion a porté à ma connaissance que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable aux propositions ci-dessous indiquées :

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité** approuve la modification du tableau des effectifs par la transformation des postes suivants :

√ **Avec effet au 01/07/2016 :**

- 1 poste de Rédacteur en Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe en Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe en Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes d'Agent Social 1<sup>ère</sup> classe en Agent Social Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Ingénieur en Ingénieur Principal.

Je vous précise que l'incidence financière annuelle pour l'ensemble de ces postes s'élève à 11 636 € et que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

## **N° 47/2016 – 3 – FONCTION PUBLIQUE**

### **3.1. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.**

#### **3.1.3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur LE MAIRE** procède à la lecture de l'exposé :

Comme vous le savez, Madame Bérengère HERBRETEAU, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe au service « DAAF » a été mutée à la Communauté de Communes HAUT VAL DE SEVRE le 20/04/2015.

D'autre part, Madame Chantal PAPOT, Rédacteur au service « Accueil/Etat-Civil/Elections » a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Enfin, toujours pour la filière administrative, Madame Françoise DAVIAU, Rédacteur au service « SAGR » a sollicité son départ à la retraite le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Tous ces mouvements ont engendré une réorganisation des services concernés présentée au Comité Technique le 17 mars dernier et qui a reçu un avis favorable de celui-ci (agents + élus).

Cette réorganisation se manifeste comme suit :

- Une des 2 secrétaires du Multi-Accueil intervient 1 jour ½ par semaine à la DAAF ;
- Le temps de service de Madame Havhia DIOPUS'KIN (qui prendra en charge la partie « funéraire » gérée antérieurement par Madame DAVIAU) est porté de 28 h/35 h au temps complet ;
- Recrutement de Madame Maud MARTEAU au service « Accueil/Etat-Civil » à raison de 80 % (28 h) et 20 % à la DAAF (7 h).

Au niveau du tableau des effectifs, il est donc nécessaire de :

- Supprimer le poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe (détenu antérieurement par Madame HERBRETEAU Bérengère) ;
- Supprimer le poste de Rédacteur (détenu antérieurement par Madame PAPOT Chantal) ;
- Supprimer le poste de Rédacteur (détenu antérieurement par Madame DAVIAU Françoise) avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- Transformer le poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe 28 h/35 h (de Madame Havhia DIOPUS'KIN) en poste à temps complet ;
- Créer un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour la nomination stagiaire de Madame Maud MARTEAU au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Concernant la filière technique, 2 agents des espaces verts ont fait valoir leurs droits à la retraite, Monsieur BRION Bernard le 1<sup>er</sup> juin 2015, et Monsieur CHAGNOLEAU Bernard, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Monsieur Romain ROCHER a été recruté le 1<sup>er</sup> septembre 2015 (après suppression du poste de Monsieur BRION et création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe par délibération du 06/07/2015).

Il reste donc à supprimer le poste de Monsieur CHAGNOLEAU.

De plus, Monsieur Antonin COUTAND, Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe, également au service « Espaces Verts » a été muté à la Ville de Cholet le 14 mars dernier.

Il est donc nécessaire de modifier son poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe en 2<sup>ème</sup> classe pour nommer son remplaçant, Monsieur Jérémy BUTAUD, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Cette réorganisation du service « Espaces Verts » a été également approuvée par le Comité Technique (agents et élus) le 17 mars 2015.

Le tableau des effectifs serait donc modifié comme suit :

- Suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe (détenu antérieurement par Monsieur CHAGNOLEAU) ;

- Transformation du poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (détenue par Monsieur COUTAND) en Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe pour la nomination de Monsieur BUTAUD au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Enfin, Madame Françoise MERCEREAU en C.D.I., Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe 6h½/35h, Accompagnatrice de transport scolaire est partie à la retraite le 1<sup>er</sup>/08//2015.

Le SIVU des Transports Scolaires a réorganisé ce service (en limitant l'accompagnement à certains cars avec un nombre d'enfants conséquent) et a donc décidé de ne pas remplacer cet agent.

Ce poste en CDI d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe 6h½/35 h peut donc être supprimé du tableau des effectifs.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité valide ces modifications de postes comme détaillé ci-avant, sachant que l'incidence financière est plutôt favorable pour la collectivité et que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.**

## **N° 48/2016 – 3 – FONCTION PUBLIQUE**

### **3.2. PERSONNEL CONTRACTUEL**

#### **3.2.1. RECRUTEMENTS SAISONNIERS A L'ESPACE JEUNESSE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur LE MAIRE** procède à la lecture de l'exposé :

### **1 – Vacances d'été :**

Le Pôle Jeunesse a besoin pour accueillir dans de bonnes conditions d'encadrement les enfants fréquentant l'Espace Jeunesse et l'Accueil de Loisirs, notamment pendant les vacances d'été 2016, de recruter des animateurs saisonniers au nombre de :

#### **- Espace Jeunesse :**

↳ fonctionnement identique à l'été 2015, ouverture de l'été 2016 :

- du 27 juin au 2 juillet : ouverture pour accueillir les jeunes,
- du 27 juin au 6 août : ouverture pour activités et accueil,
- du 16 au 27 août : ouverture pour activités et accueil jeune.

**NB : fermeture de l'espace jeunesse du 8 au 15 août 2015.**

↳ demande de recrutement pour été 2016 :

- √ 2 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe temps complet :
- 2 postes du 1er juillet au 6 août 2016,
- 1 poste du 16 au 27 août 2016.

#### **- Accueil de Loisirs :**

↳ ouverture du 6 au 31 juillet 2016 et du 16 au 31 août 2016.

**Fermeture du 1er au 15 août 2016.**

↳ demande de recrutement pour été 2016 :

- 13 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe temps complet du 1er au 31 juillet,
- 8 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe temps complet du 16 au 31 août,

*Les personnes recrutées à temps complet seront nommées sur le grade d'adjoint d'animation :*

- Titulaire BAFA + AFPS : I.B. 352, I.M. 329
- Titulaire BAFA : I.B. 348, I.M. 326
- Sans BAFA : I.B. 342, I.M. 323
- Sans formation – 18 ans : I.B. 341, I.M. 322.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve ces dispositifs et la création de ces postes pour besoins saisonniers, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.**

## **N° 49/2016 – 3 – FONCTION PUBLIQUE**

### **3.2. PERSONNEL CONTRACTUEL**

#### **3.2.2. CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AU VILLAGE VACANCES**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur LE MAIRE** procède à la lecture de l'exposé :

Comme chaque année, pour assurer le fonctionnement et l'animation du Village Vacances, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Pour la saison 2016, il semble indispensable de créer les postes suivants :

↳ **du 01/07 au 15/09/2016**

✓ 2 animateurs temps plein.

Les salaires de ces 2 postes d'adjoints d'animation seront calculés par référence à l'indice brut 340, avec une indemnité horaire pour travail normal de nuit (après 21 h) de 0,97 € et/ou une indemnité horaire de travail de dimanche et jours fériés de 0,74 € par heure effective de travail.

↳ **du 01/05 au 30/09/2016**

✓ 1 adjoint technique 20 h/35 h chargé de l'entretien des pavillons, et rémunéré sur l'indice brut 340.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget général de l'exercice.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve ces dispositifs et la création de ces postes.**

**N° 51/2016 – 4 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THÈMES**

**4.1. ENSEIGNEMENT**

**4.1.2. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE  
ET AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE, TECHNIQUE  
ET AGRICOLE**

Date convocation	21/03/2016
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'absents	
Excusé sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	28

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame LERSTEAU**, rapporteur du projet.

**Madame LERSTEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Lors de sa réunion du 17 mars 2016, la Commission de l'Enseignement a proposé d'inscrire au budget une enveloppe globale de **18 587 €**, somme inchangée.

Comme chaque année, les membres de la commission de l'enseignement proposent le mode de calcul suivant pour le versement des subventions :

**Aux associations à caractère scolaire et aux Etablissements d'enseignement Technique et Agricole,**

- ✓ **205.10 € majoré d'un forfait de 2,15 € par élève de Chantonay aux associations parascolaires, soutenant des projets des écoles primaires et maternelles,**
- ✓ **Le forfait 2016 inchangé,**
- ✓ **32,56 € par élève domicilié à CHANTONNAY, scolarisé au niveau maximum du baccalauréat et fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé, technique ou agricole.**

Soit la répartition des subventions suivantes, en tableau annexe 1.

**Crédits inscrits au budget 2016 :** **18 587,00 €**

---

Total affecté précédemment,

**Total affecté :** **12 726,00 €**

---

**Resterait alors à affecter** **5 861,00 €**

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Madame LERSTEAU précise que l'Association « Lire et Faire Lire » est passée de la culture à l'enseignement.*

*Monsieur GAIGNEUX indique qu'il voudrait remercier Madame LERSTEAU pour la prise en compte de sa demande pour le transport à la piscine en ce qui concerne l'école La Fontaine.*

*Madame LERSTEAU explique que la situation a changé avec la dissolution de l'Amicale qu'il fallait prendre en compte.*

*Monsieur GAIGNEUX indique qu'il voudrait saluer le nouveau climat qui règne au sein de la commission enseignement.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve ces propositions.

## **N° 52/2016 – 4 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THÈMES**

### **4.2. ENVIRONNEMENT**

#### **4.2.1. RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DROUULT**, rapporteur du projet.

**Monsieur DROUULT** procède à la lecture de l'exposé :

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif a été établi pour l'année 2015.

Le SPANC assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire : le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (conception et réalisation) et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

En 2015, le service a effectué : 83 contrôles de conception, 84 contrôles de réalisation, 557 contrôles de bon fonctionnement, dont 36 dans le cadre de ventes immobilières. Les contrôles des installations existantes ont donné les résultats suivants : 14 sont sans installation d'assainissement, 99 installations ne sont pas conformes et présentent un risque sanitaire et/ou environnemental, 277 installations sont non conformes et 167 sont conformes selon la grille nationale de contrôle mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 (arrêté du 27 avril 2012).

Le service entretien des installations d'assainissement a été mis en place en juillet 2012. 54 propriétaires ont fait appel au service proposé par la Communauté de Communes « Pays de Chantonnay ».

43 dossiers d'aides à la réhabilitation ont été déposés par des particuliers en 2015, avec une moyenne de 9 377 € de travaux, pour des subventions entre 500 et 5 300 €.

Le rapport complet est joint en annexe.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur DROUULT regrette que très régulièrement soient mis à la signature des rapports, et que l'on constate qu'en 4 ans, rien ne s'est fait et de nouveaux délais sont accordés.*

*Monsieur DELAYE explique que la Communauté a lancé une consultation pour équiper les agents chargés du suivi du logiciel qui les aidera à relancer de manière régulière les dossiers, cependant, il faut bien constater que juridiquement les moyens de pressions sont faibles.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif.

## QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire donne la parole à M. PELTANCHE.*

*Monsieur PELTANCHE indique qu'il souhaitait intervenir au sujet de la suppression des subventions pour les interventions Musique et Danse en milieu scolaire et demande qu'elle est la position de la Conseillère Départementale ainsi que la position de Monsieur le Maire.*

*Madame MOINET indique que les communes prenaient en charge ce dispositif et que le Conseil Général avait repris celui-ci en le finançant et en apportant une aide technique. Avec les difficultés financières que rencontre le Conseil Départemental, celui-ci se recentre sur ses missions obligatoires. L'école primaire est de la compétence des communes et non du Conseil Départemental. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on prend cette décision ! En ce qui concerne Chantonay, on a un enseignant aujourd'hui pour 4 h 13 d'enseignement par semaine. Beaucoup de communes et d'intercommunalités allaient plus loin que le dispositif proposé par le Conseil Départemental.*

*Monsieur le Maire indique que la Municipalité n'a pas encore pris de position sur ce sujet, mais que dans ces temps d'économies, il s'agit d'une nouvelle dépense.*

*Monsieur PELTANCHE demande combien cela représente.*

*Madame MOINET lui répond 4 700 € pour Chantonay et 330 000 € pour le Conseil Départemental.*

*Monsieur PELTANCHE ajoute qu'il a une solution toute trouvée quand on constate les dépenses de communications du Conseil Départemental.*

*Monsieur GAIGNEUX demande s'il ne serait pas pertinent que ce soit pris en charge par la Communauté de Communes.*

*Monsieur DELAYE répond que la Communauté de Communes n'a pas la compétence.*

*Monsieur le Maire indique qu'à un moment donné pour faire des économies il faut bien constater qu'il faudra supprimer des services.*

*Monsieur PELTANCHE indique qu'il s'agit là d'un choix et que l'opposition ne supprimerait pas les mêmes.*

*Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le lundi 25 avril 2016.  
La séance est levée à 22 h 28.*